

CONSEIL MUNICIPAL DU 01 décembre 2015

PRÉSENTS: MM. Francis MORICHEAU, Jean-Yves COMBY, Claude MERCIER, Joël VUAILLAT, Michelle PLOCKI, Benjamin SEVESSAND, Régine PONCET, Marie-Anne LE METAYER, Dominique GRENARD.

Secrétaire de séance : M. Régine PONCET

1°/ Approbation du procès-verbal du 27/10/2015

Adopté par 8 voix pour et 1 abstention

2°/ Assainissement:

Lecture du courrier de la ComCom HJSC, demandant l'exonération de la taxe de raccordement pour le Relais Santé. La CCHJSC a financé plus de travaux pour la plateforme que ce qui était prévu. Le conseil décide, à l'unanimité, de l'exonération de cette taxe, pour la somme de 6 000,00 € HT (6 420,00 € TTC) correspondant au raccordement du relais santé à l'assainissement. Jean-Yves souhaite que la question soit étudiée lors d'un prochain conseil communautaire pour une décision communautaire face à ce genre de situation.

3°/ Indemnité de conseil versée au Trésorier :

Le conseil, par 7 voix pour et 2 voix contre, décide de maintenir cette indemnité au taux de 75%. La somme de 296,94 € brut sera versée à Mr LAMUR, comptable de la collectivité.

4°/ Courrier de Mr HAREL et Mme PIN :

Ils sollicitent un report de dépôt de permis de construire sur leur parcelle n° 13 dans le lotissement « sur la Semine ». Un courrier leur sera adressé leur demandant de déposer leur permis de construire avant février 2016, (4 ans après l'acquisition de leur parcelle). Considérant que ce permis, s'il est accordé, est valable 2 ans + 1 an de prorogation possible, ce qui les amènent à construire d'ici à 2019, ce qui leur donne un temps certain pour penser et réaliser leur projet.

5°/ Création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe :

Mr Jean-Marie Dromard est en C.D.I. non titulaire. Le maire souhaite faire évoluer sa carrière et le changer d'indice de rémunération. Pour cela il convient de créer un nouveau poste. Le conseil municipal, à l'unanimité, délibère pour la création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe.

6°/ Demande subventions pour travaux d'amélioration de voirie entrée nord du village :

Le conseil délibère, à l'unanimité, pour autoriser le maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental, dans le cadre des « amendes de police » ainsi qu'auprès de Mme le Député (réserve parlementaire).

7° / Gérance du Relais des Skieurs :

A la demande de Me BUSCOZ, il faut scinder le loyer en deux, à savoir pour la location des murs et pour la location du fonds de commerce. Le conseil délibère pour un loyer mensuel de 440,00 € HT pour le fonds de commerce et 400,00 € HT pour les murs.

Les futures gérantes du Relais des Skieurs ont fait intervenir le CLAQ 39 pour faire une inspection conseil et signaler tout ce qui devrait être amélioré. Elles demandent à la commune s'il est possible qu'une prise en charge de cette facture soit envisagée. Le conseil décide, à

l'unanimité, de participer à hauteur de 50% de la somme demandée sur présentation de la facture, acquittée.

Un studio a été demandé pour le personnel. Le studio est inclus dans le bail notarié, pour un loyer mensuel de 160,00 € (délibération du 27.10.15) hors charges. Ces points sont ré approuvés à l'unanimité.

Ligne téléphonique et internet : Orange se déplace le jeudi 03/12/2015 pour la liaison Internet. Le conseil, à l'unanimité, estime que les gérantes devraient mettre la ligne à leur nom, considérant que ce n'est pas à la commune d'avancer les montants des factures. Claude suit ce dossier.

La somme de 1 600,00 HT sera attribuée aux futures gérantes pour l'achat de matériels

L'ouverture du Relais des Skieurs, géré par la SARL La Tour-Bière, est prévue le 09 décembre 2015. le conseil décide, à l'unanimité, de laisser la salle gratuitement pour la soirée du samedi 05 décembre à un membre de la famille de Valérie LEROY ; seules les charges seront demandées.

Nous demandons à "La Pessière" (Ch.Cavallin) de revoir les joints des portes fenêtres du Relais des Skieurs.

8°/ Demande de subvention par le GET :

Francis fait lecture du courrier signé par le président Mr Thomas GRENARD demandant une subvention pour aider le GET à réaliser quelques projets .Le conseil décide à l'unanimité de demander un complément d'informations pour pouvoir donner une réponse favorable ou pas

9°/ Elections Régionales : tenue du bureaux de votes :

La liste est dressée selon les souhaits de chacun.

Questions diverses :

Station verte :

Il faut constituer un dossier pour être candidat ainsi que pour le concours du fleurissement de notre village en 2016.

En vue d'obtenir le label « Station Verte et Village de Neige » un dossier est en cours d'élaboration auprès de la fédération des stations vertes de France. Pour ce faire, la commune doit être candidate au concours départemental "village fleuri" pour l'année 2016. A l'unanimité, le conseil confirme sa volonté de déposer sa candidature auprès du département au concours des villages fleuris 2016.

Urbanisme :

Les dossiers, déposés en mairie, sont étudiés par le service mutualisé ADS (Autorisations des Droits au Sol) de la ComCom HJSC.

15 communes sont actuellement concernées. Une convention devra être signé début 2016 pour fixer le montant de la participation communale : à savoir 350,00 €/an sur 3 ans pour la partie investissement ; le coût du fonctionnement est calculé au prorata 1/3 population + 1/3 bâti foncier + 1/3 actes DDT. Pour l'année 2015, le coût serait de 856,00 €. Pour une année complète le coût sera de 2 648,00 €. La somme de 3 854,00 € sera à inscrire sur le budget Fonctionnement 2016. (années 2015/2016).

Volets bâtiment Mairie/Ecole :

Freddy Grostabusiat a déposé un devis pour 13 paires de volets pour la somme de 12 168,00 € HT. Le conseil décide à l'unanimité de ne changer que 6 paires de volets en 2016 sur la façade coté route. LA PESSIERE a envoyé un devis qui n'a pas été retenu.

Brioche de l'APEI:

La somme de 502,00 € pour cent brioches vendues a été collectée lors de la vente en octobre. L'APEI remercie toutes les personnes qui se sont investies pour cette vente.

Championnat de France cadets :

Pour la course de ski qui aura lieu les 09 et 10 janvier 2016, la commune décide de financer les deux pots d'accueil.

La commune décide de ne pas donner suite à la demande de l'association des scléroses en plaque du Jura.

Sécurité à l'école : Claude Mercier souligne quelques points dangereux tels que les glaçons au bord du toit, côté cour de récréation et/ou entrée de l'école. La solution immédiate est de changer le cheminement le long du mur. La solution à plus long terme est de faire un auvent au-dessus du cheminement, le long du bâtiment pour protéger enfants et adultes des chutes des glaçons. Un devis sera demandé.

La commune demande le passage de la sécurité incendie.

Claude fait une demande auprès du SIVOS pour la pose d'un extincteur.

Contrôle amiante: Claude, directeur de l'école, doit faire un courrier à la commune pour faire effectuer ce contrôle.

Contrôle électrique: Claude fait également un courrier à la commune pour solliciter ce contrôle.

Point sur la route de la borne au lion.

Benjamin Sevessand fait part au conseil de sa position sur le dossier de la route de la borne au lion et du travail de la commission dédiée.

Partant du constat de la baisse des ventes de redevances ski de fond, il pense que cette réalité ne constitue pas un argument encourageant pour voir la com com s'engager vers des dépenses d'aménagement sur le domaine nordique et notamment sur la piste dite "alternative" permettant de rejoindre la borne au lion.

Il exprime également sa crainte que cette nouvelle piste d'accès à la borne au lion soit d'un relief trop dur et donc peu attractif pour nos skieurs or mis les plus sportifs.

De plus ce projet devrait (vraisemblablement) faire l'objet d'une étude d'impact environnemental nécessitant du temps et des moyens.

- Convaincu que le " Nordique" n'est pas en déclin mais reste un atout touristique majeur pour La Pesse et toute les Hautes Combes, Benjamin propose que la commission "Neige" travaille non pas uniquement sur le tracé d'une piste "alternative" mais bien sur la redéfinition d'un domaine plus attractif dans sa globalité. (plus facile, plus ludique, plus sauvage...).

Présenté à notre com com sous l'angle d'une proposition "gagnant-gagnant", celle ci serait dans des dispositions très favorables pour adhérer au travail de la commission et y participer dans un esprit constructif commun avec une vision de long terme.

Le conseil municipal prend acte de ces réflexions. Le maire en fera part au président de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude pour suite à donner.

* Un projet de concert en l'église de la PESSE en janvier 2016 ? Claude se charge de contacter Mme Martine VOELTZEL.

*Suite à une entrevue avec Mr le maire, Alain Rolandez veut sécuriser la route des bisons en hiver. Il est décidé de la pose d'un panneau « luge interdite et équipements spéciaux conseillés »

*Colis de Noël :18 colis sont à distribuer dont3 à des personnes qui résident en maison de retraite . Repas à préciser avec le restaurant BURDET .

*L'R de la PESSE : réunion le 22/12 /2015 à 17 h en mairie pour la mise sous enveloppe et la distribution.

Séance levée à 23h30

Prochain conseil le mardi 5 janvier 2016 à 19h00